



Absence de reponse de la prefecture...

Par **elic**, le **29/09/2008** à **21:00**

bonjour,

mon compagnon est de nationalité africaine(nous ne sommes pas mariés ni pacsés). au mois de juin dernier nous avons fait une demande de titre de sejour "changement de statut"(d'etudiant à salarié) et à ce jour nous sommes toujours sans nouvelles de la préfecture des hauts de seine. je suis très inquiète car son récépissé vient d'expirer (hier) mais nous n'avons toujours pas reçu de courrier de la préfecture. est ce normal? que devons nous faire demander une prolongation du récépissé ou attendre? prendre contact avec un avocat en cas de refus???

merci de votre réponse qui m'apportera j'en suis sure un peu de calme...

Par **norsabah**, le **29/09/2008** à **21:48**

BSR NORMALEMENT VOUS DEVEZ DEMANDER LE RENOUELEMENT DE RECIPISS2
MOI J AI FAIS LA DEMANDE ET J EN SS A MON 3 EME NE PERDEZ PAS DU TEMPS ET
DEMANDEZ CONSEILS AUPRES DE VOTRE AVOCAT COURAGE

Par **bil**, le **30/09/2008** à **12:10**

oui vous pouvez demander un récépissé atant de fois tant que l'instruction est en cours. bonne chance

Par **elic**, le **30/09/2008** à **15:04**

merci de vos réponses...cela me donne un peu d'espoir malgré mes inquiétudes. le souci étant que mon ami arrive aujourd'hui à la fin de son contrat et que pour l'instant ses recherches sont infructueuses (la taxe sur le travail des étrangers étant prohibitif)...je me pose donc la question de savoir si cela peut avoir une incidence sur la prolongation de son récépissé????

Par **avocat droit public**, le **04/10/2008** à **17:17**

Aviez-vous fait votre demande par correspondance ou vous étiez-vous rendu à la préfecture?

Dans le second cas, la préfecture doit vous renouveler l'autorisation provisoire de séjour jusqu'à ce qu'elle ait statué sur la demande de titre de séjour.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

Par **elic**, le **04/10/2008** à **17:39**

merci de votre réponse maître...elle répond a mes interrogations (même si je n'y croirai qu'une fois le récépissé en main). effectivement nous avons fait les démarches directement à la préfecture des hauts de seine. mon ami doit retourner lundi pour le renouvellement de son récépissé (après deux tentatives infructueuses: mauvais bureau et personne absente). affaire à suivre...